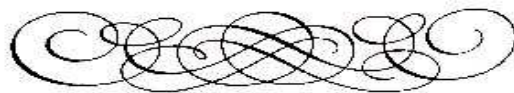


# Monographie de la commune de Cély en Bière



Cette monographie a été rédigée par Alfred Haccard, instituteur à Cély en 1888. Elle est conservée aujourd'hui aux Archives Départementales de Seine et Marne. Elle est retranscrite ici dans le respect de son texte, sa mise en page, son orthographe.

Organisation du document :

1<sup>ère</sup> partie : Notice géographique

2<sup>ème</sup> partie : Histoire de l'enseignement

3<sup>ème</sup> partie : Histoire de Cély

## 1<sup>ère</sup> partie : Notice géographique

Cély, une des 14 communes du canton de Melun sud (Seine et Marne) est situé sur la route de Melun à Milly, au point où cette route traverse le rû de Rebaïs affluent de la rivière d'Ecole qui va se jeter dans la Seine. Les habitations sont dispersées à droite et à gauche du cours d'eau depuis l'extrémité du territoire à l'Est, du côté de Fleury en Bière, jusqu'à l'autre extrémité à l'Ouest en allant vers Saint Germain sur Ecole. La pensée de demeurer dans le voisinage a guidé les premiers constructeurs dans la disposition de leurs maisons, ceci est évident. C'est d'ailleurs une pensée qui a été commune à la plupart des populations primitives lorsqu'elles se fixèrent en un lieu à leur convenance et qu'elles cessèrent d'être nomades.

Cély est à 14 kilomètres de Melun. Son altitude moyenne est de mètres. Il est situé à 48° 12' 30" de latitude nord et à 0° 12' 30" de longitude orientale.

La commune de Cély était primitivement desservie par le bureau de poste de Chailly en Bière, mais depuis 1881, elle fait partie du bureau de Perthes.

La population tend à diminuer. Les anciens almanachs de Sens, publiés dans le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, indiquaient en 1775, 120 feux, soit une population de 480 habitants environ. En 1790, nous trouvons 487 h, chiffre qui se trouve confirmé par les documents officiels fournis au commencement du siècle par l'administration. En 1806, la population est de 483 h, en 1830, 565 h, en 1840, 597 h, mais à partir de cette époque, la diminution s'accroît visiblement. En 1852, il n'y a plus que 572 h, en 1858, 559 h, en 1866, 547 h, en 1874, 550 h, et enfin d'après le dernier recensement, 525 h. Ce résultat est dû à l'émigration des jeunes gens vers les villes. La plupart des garçons du pays apprennent un état et vont chercher fortune ailleurs. Ils ont un goût prononcé pour le métier de charcutier et quelques uns d'entre eux y ont assez bien réussi pour n'avoir pas à le regretter.

Le territoire de la commune de Cély, d'une étendue de 619 hectares, est en terres labourables vignes et prés. Il est limité par les territoires des communes de Perthes, de Fleury, de Courances (Seine et Oise), de Dannemois (S. et O.) de Soisy sur Ecole (S et O.) et de Saint-germain sur école.

Les champs sont plantés d'une quantité innombrable d'arbres fruitiers, principalement des cerisiers dont les fruits sont exportés à Paris et font l'objet d'un commerce considérable. C'est le principal revenu de la population. Quand la gelée sévit au printemps, c'est un véritable désastre pour Cély.

Aux halles de Paris, la cerise à courte queue, provenance de Cély, rivalise avantageusement avec la Montmorency.

Le sol, très sablonneux, se prête beaucoup à la culture des pommes de terre qu'on expédie en grande quantité jusqu'en Belgique et en Angleterre.

La culture des asperges sur le territoire de Cély remonte à 1872. Les asperges de Cély qu'on expédie aux halles, à Paris, font concurrence à celles d'Argenteuil.

Les autres cultures du territoire sont : le blé, le seigle, le méteil, le trèfle, le sainfoin, L'hectare de terre cultivée en blé rapporte en moyenne 20 hectolitres.

La betterave n'est cultivée que pour la nourriture des animaux domestiques ; on évalue la superficie de cette culture à 22 hectares.

La culture de la vigne tend à diminuer : en 1877, on comptait 50 hectares 60 ares de vignes, tandis qu'aujourd'hui, il n'en existe que 30 hectares environ.

Le territoire comprend quelques carrières de pierre blanche qu'on utilise pour les chemins.

L'industrie de la meunerie à une certaine importance. Il existe Trois moulins hydrauliques que fait mouvoir le rû de Rebais. Ces moulins peuvent produire 8 quintaux de farine en 24 heures.

L'élevage des abeilles est pratiqué assez intelligemment. Il existe actuellement sur la commune 130 ruches donnant annuellement 800 kilogr. qui, à raison de 2 fr. le kilogr. représentent une valeur de 1600 fr. et rapportent 120 kilogr. de cire à 3 fr. le kilogr. , ce qui produit une somme de 360 fr.

Le commerce du lait est considérable. Les propriétaires vendent le lait de leurs vaches au laitier qui l'expédie chaque jour à Paris. On peut évaluer la production annuelle de lait à 2 150 hectolitres qui, à raison de 0 fr. 15 le litre produisent une somme de 32 250 fr.

Chaque propriétaire de vaches élève des veaux ce qui est encore un excellent revenu.

Le territoire de Cély étant très morcelé, la culture ne s'exerçant sur aucune grande exploitation, il y a lieu d'espérer que, dans de telles conditions, des nouvelles familles viennent se fixer à Cély, pour en accroître la population.

L'origine de l'école de Cély remonte à des temps très éloignés, malheureusement, l'absence de documents historiques primitifs ne permet pas de préciser la date de sa fondation.

Les anciens registres paroissiaux de Cély remontent à 1635, mais on ne peut établir la liste des maîtres, qui se sont succédé que depuis l'année 1678. Une école existait néanmoins avant cette époque. Tout porte à croire qu'elle était dirigée par les curés ou vicaires. Ainsi, en 1659, dans un acte de baptême du 13 octobre, la marraine déclare ne savoir signer, mais nous voyons la signature de plusieurs témoins ; ce sont : Michel Bremier, Antoine Dodenne, parrain, Dumoulin, vicaire et Bremier « escolier ». Ce titre d'« escolier » éveille évidemment l'idée de l'existence d'une école.

L'écriture de cet écolier ressemble beaucoup à celle du vicaire qui a rédigé l'acte. C'est une belle bâtarde, très lisible, qui dénote d'une main habile.

Voici la liste des maîtres qui ont dirigé l'école depuis 1678.

Le 1<sup>er</sup> mai 1678, Jean Robin, « maistre d'eschole » est parrain, il enseigna jusqu'en 1687. Il avait une écriture de vrai calligraphe. Le 19 mars 1684, nous le trouvons qualifié « d'huissier du comte de Cély ». De 1687 à 1706, il exerça les fonctions de « nottaire du comte de Cély ».

Le 8 octobre 1687, Jean Fauze, « maistre d'escolle » est témoin dans un acte. Il exerça jusqu'en 1703.

Du 14 juin 1703, Etienne Berthier « maistre des petites escolles » exerça jusqu'en 1713. Sa femme était Catherine Bonot, dont il eut un grand nombre d'enfants.

De 1713 à 1721, l'école fut tenue par « maistre Jean Huguetan, cleric ».

Le 3 décembre 1721, Pierre Laisse, « maistre d'écolle » signe dans les actes jusqu'en 1722.

De 1722 à 1731, Etienne Berthier, déjà nommé, reprend la direction de l'école.

Son successeur fut Jean Le Villain, « maistre d'écolle » de Cély de 1731 à 1733. Avant d'exercer à Généraux, il enseigna à Nainville (Seine et Oise) où il signe dans les registres paroissiaux de janvier 1719 au 19 janvier 1721. Dans les registres de Saint Germain sur Ecole, il figure comme témoin dans un acte de baptême, le 4 juillet 1742 et est qualifié de « maistre des écolles de Champcueil » (Seine et Oise).

De 1733 à 1760, nous trouvons Nicolas Neveu, « maistre des écoles et chantré ».

Vient ensuite Pierre de Bray qui exerça, du 12 mars 1760 jusqu'en 1772 les fonctions de « maistre d'écolle ».

Le 20 juillet 1772, il eut pour successeur Agnan Carré « clerc paroissial et maistre des petites écoles ». Il avait alors 23 ans. Le 19 novembre 1776, il se maria à Fleury en Bière, avec Edmée Charpentier. Le jour de son mariage, il assiste comme clerc paroissial à un baptême dans l'église de Cély. Dans les derniers jours de sa vie, il devint aveugle ce qui l'obligea à quitter sa profession d'instituteur en 1812. Son père, Laurent Carré, mourut à l'âge de 74 ans et fut inhumé le 20 juillet 1789.

Agnan Carré eut un grand nombre d'enfants. Sa femme et lui moururent du choléra qui sévit en 1832. Tous deux sont décédés le 9 août de cette année fatale.

1812 à 1825. Louis Simon Elie, instituteur, était en même temps employé au télégraphe aérien, établi dans les bois de Thourelles, sur une colline élevée. Dans les actes où il signe comme témoin, il est qualifié « instituteur et agent télégraphique ». Le 10 juin 1830, il fut nommé adjoint de la commune de Cély, après avoir exercé pendant quelques années la fonction de conseiller municipal. En 1841, il était trésorier de la fabrique et membre du comité local d'instruction primaire institué par la loi du 28 juin 1833. Il était vigneron ; aussi il ne faisait l'école que dans la mauvaise saison, au beau temps, il cultivait les champs. Il était aidé dans ses fonctions d'instituteur et d'agent télégraphique par son fils Michel Eléonore Elie.

Il mourut le 9 mai 1848, à l'âge de 73 ans ; il était né à Vert-le-Petit (Seine et Oise) ; ses père et mère étaient François Elie et Geneviève Argant. Son épouse, du même âge que lui, était Marguerite Gimault. Son fils, Michel Eléonore Elie, mourut le 22 décembre 1841, âgé de 43 ans.

Etienne Jean Baptiste Martin, instituteur, âgé de 30 ans, né à Cély, le 5 Floréal an V, fils de Etienne Martin et Marianne Lévêque n'exerça que pendant l'année 1826. Il avait épousé Marie Julienne Vandier. Il était peu instruit, exerçait la profession de vigneron et cultivait ses terres. Il mourut le 13 février 1858, à l'âge de 61 ans. Ses enfants habitent encore la commune.

1827 à 1831. Jean François Lefèvre qui, au dire de quelques uns vivant encore aujourd'hui, passait pour l'un des maîtres les plus.

1831 à 1854. Jean Jacques Maslard, né à Videlles (Seine et Oise) en 1812, commença ses fonctions d'instituteur en 1831 au mois de décembre ; il avait alors 19 ans. Il obtint un brevet de deuxième degré le 6 septembre de la même année.

En nous reportant à l'ordonnance du roi, en date du 29 février 1816, nous constatons que ce brevet de 2<sup>ème</sup> degré était délivré à ceux « qui possédaient bien l'orthographe, la calligraphie et le calcul, et qui étaient en état de donner un enseignement simultané analogue à celui des frères des écoles chrétiennes ». (art.11)

Monsieur Maslard se maria le 23 octobre 1832 avec Virginie Baudouin.

La loi du 28 juin 1833, organisant l'instruction primaire et créant des écoles normales, la plupart des instituteurs en fonction à cette époque allèrent suivre des cours dans ces établissements. Monsieur Maslard fut de ce nombre ; il alla à l'école normale de Melun pendant trois mois pour se familiariser avec le système métrique qui devait être obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 1840.

Il reçut pour titre une lettre de Monsieur le Ministre de l'instruction publique et fut installé légalement instituteur à Cély, le 5 juillet 1834, par le comité local chargé de surveiller l'école. Il prêta serment le jour de son installation en présence des élèves, du conseil municipal et d'un grand nombre d'habitants de la commune. Il resta instituteur à Cély jusqu'en 1854, époque à laquelle il fut nommé à Fontenay-Trésigny où il exerça jusqu'à sa retraite. Il fut maire de la commune de Cély de juin 1871 à décembre 1874 puis de septembre 1878 à mars 1879. Il est mort le 25 septembre 1887.

1854 - Mr Lennuyé Jean Pierre, nommé instituteur à Cély au mois d'avril 1854 exerça jusqu'au mois d'octobre de la même année.

1854 - Longchamps Edouard, âgé de 24 ans, entré en fonction le 12 octobre 1854, cessa ses fonctions d'instituteur à Cély le 1<sup>er</sup> Mars 1857, par suite de sa nomination, à Chevry-Cossigny, canton de Brie-comte-Robert.

1857 - Dulot Joseph Augustin, âgé de 27 ans exerça à Cély de 1857 au mois de janvier 1859, date à laquelle il fut nommé à Boissettes, canton de Melun nord.

1859 - Monsieur Vannier François Joseph nommé à Cély par arrêté municipal du 22 février 1859, ne pût être installé par suite de sa nomination à Héricy, canton du Châtelet.

1859 à 1873 - Mr Lécuyer Louis Charles, nommé le 12 mars 1859, commença la classe le 21 mars. Il exerça précédemment à Diant pendant dix ans et quitta Cély au mois de février 1873. A cette époque il fut nommé à Guignes Rabutin. De Guignes, il passa à Servon où il est resté jusqu'à sa retraite en 1883. Actuellement il habite Cély.

Mr Songeux Etienne Gustave, né à Héricy le 22 septembre 1850, exerça du 1<sup>er</sup> février 1873 au 1<sup>er</sup> mars 1874.

Mr Montpellier Jules Auguste, né à Collemiers (Yonne) le 19 mars 1849, exerça du 1<sup>er</sup> mars 1874 au 26 mars 1875.

Mr Charrue Alfred Albert, né le 10 juillet 1853 à St Rémy de la Vanne (S et M) exerça du 26 mars 1875 au 15 septembre 1876.

Mr Lantenois Achille Auguste, né à Chevru (S et M) le 7 juin 1853, exerça à Cély du 15 septembre 1876 au mois de décembre 1879.

Mr Aubry Henri Eugène, né à Villiers sur Grez le 16 juillet 1858 exerça de décembre 1878 au 1<sup>er</sup> avril 1880.

Mr Lemaire Alfred Louis, né à Arras (Pas de Calais) le 17 février 1835, exerça à Cély du 1<sup>er</sup> avril 1880 au 12 avril 1884.

Mr Cambier Jules exerça du mois d'avril 1884 au mois de septembre de la même année.

Mr Haccard Alfred Germain, né à Crisenoy, canton de Mormant, le 31 juillet 1862 a été nommé le 15 septembre 1884 et exerce encore actuellement.

### Fonctions et devoirs des maîtres avant et après 1789.

Avant la Révolution, le maître d'école était obligé d'apprendre aux enfants à servir la messe et de la servir à leur défaut ; il était tenu de la sonner et d'apprêter tout ce qu'il fallait pour sa célébration : burette, missel, etc. Il était obligé d'assister et de chanter à tous les obits et fondations, ainsi qu'aux offices, saluts, processions et d'accompagner le curé dans l'administration des sacrements soit de jour ou de nuit, soit dans l'église soit dans les maisons.

Le maître d'école sonnait l'angélus du matin, du midi et du soir ; il balayait l'église, creusait les fosses. Il était chargé de montrer à lire, écrire, ainsi que les premières règles de l'arithmétique. Son instruction avait pour but de préparer des enfants de chœur : c'est pourquoi il enseignait surtout à ses élèves le plain-chant et le catéchisme.

Comme on le voit, le maître d'école était entièrement le très humble serviteur du curé.

Voici comment se faisait la réception du maître d'école avant la loi de 1833 :

Le jeune homme, qui se préparait à cette carrière, passait toute sa jeunesse à apprendre le peu qu'on enseignait alors et, arrivé à l'âge de 18 ou 20 ans, il cherchait une paroisse où il pût s'établir. Quand il l'avait trouvée il se présentait au curé, muni de certificats de bonne conduite, subissait un examen sommaire et, après avoir été agréé par le prêtre, il allait faire sa visite aux notables de l'endroit.

Venait le dimanche : c'était le grand jour. Aux derniers coups de la messe, la population se pressait à l'église pour entendre le nouveau maître. Lui, debout au lutrin, les bras croisés, était en proie à une vive émotion. Une fois le prêtre à l'autel, il entonnait l'Introït. Si sa voix était forte, un murmure flatteur, des remarques échangées à demi voix entre les assistants, venaient l'encourager. Dès lors sa cause était presque gagnée et le soir, après les vêpres terminées, la cloche appelait les membres de la fabrique à la réunion générale. Là, sous la présidence du curé, se débattaient les gages du magister.

D'ordinaire l'école commençait à la Toussaint et se terminait à Pâques. Elle avait lieu le matin de 8 heures à 11 heures et le soir de 1 heure à 4

heures. Il n'y avait congé que le dimanche et l'après-midi du jeudi. Mais le maître était tenu de conduire ses élèves aux offices du dimanche et de les y surveiller. Les parents lui payaient par mois une rétribution qui variait avec l'âge et le savoir des enfants.

Le jour où un élève chantait à l'église pour la première fois il recevait un cadeau des parents ; il en recevait un autre quand l'enfant faisait sa première communion.

Le rôle du maître d'école dans toutes les cérémonies religieuses devait le relever aux yeux des populations croyantes du temps, mais la manière dont il était gagé était indigne.

Si la Révolution de 1789 n'a pas changé la situation de l'instituteur, elle lui a du moins préparé un avenir meilleur en donnant l'idée des réformes qui s'accomplissent aujourd'hui. A cette époque, les conseillers municipaux traitèrent avec les instituteurs comme les fabriciens avaient traité avec les recteurs d'école. L'instituteur, comme l'ancien maître d'école, était chantre, sacristain, sonneur et greffier de la municipalité.

Mais arrivait la loi du 28 juin 1833 qui lui assurait le logement et un traitement fixe de 200 fr qui devait être ajouté à la rétribution scolaire.

Au point de vue pédagogique, les fonctions d'instituteur se sont transformées profondément. L'établissement du suffrage universel en 1848, en obligeant de donner au futur électeur le minimum de connaissances indispensables à tout citoyen, ouvrait inévitablement à l'instituteur des horizons nouveaux : il n'aurait plus seulement à instruire des écoliers, mais son devoir allait être de préparer les jeunes générations, d'exercer une action directe sur leur esprit, sur leur caractère, sur leur future direction morale et politique. Mais la loi réactionnaire de 1850 et les règlements de 1852 vinrent paralyser les efforts de l'instituteur en le tenant sous le joug du prêtre.

Les lois du 16 juin 1881 et du 28 mars 1882 en rendant l'instruction primaire, gratuite, laïque et obligatoire, ont fait de l'instituteur le véritable éducateur de la jeunesse.

Il existe une lacune à faire disparaître : on a doublé, triplé la peine, et le salaire est resté stationnaire. Il importe donc d'améliorer le traitement, car il est juste que la rétribution de l'instituteur soit en rapport avec son travail et ses charges de famille.

## Ecole des filles

La création d'une école de filles à Cély remonte à l'année 1873.

Voici la liste des institutrices qui se sont succédé depuis cette époque :



1873 Madame Songeux

1873 Madame Montpellier, née Huttin Charlotte à Faremoutiers (S et M) le 24 Octobre 1852, nommée à Cély le 1<sup>er</sup> Mars 1874, avait un traitement de 600 fr.

1874 Madame Charrue, née Alexandrine Noël, à Gastins (S et M) le 18 décembre 1854, nommée à Cély le 26 Mars 1875, avait un traitement de 600 fr.

1875 Mademoiselle Mathilde Lantenois née à Chevru (S et M) le 20 août 1858, nommée à Cély le 15 Septembre 1876, avait un traitement de 600 fr. plus un supplément communal de 100 francs.

1879 Madame Aubry, nommée à Cély le mois de décembre 1879.

1880 Madame Lemaire, née Emilie Pravaz à Paris le 29 septembre 1837, nommée à Cély le 1<sup>er</sup> Avril 1880, avait un traitement d 800 fr plus un supplément de 400 francs.

1884 Madame Cambier, née Angèle Leclerc, exerça du mois d'avril au mois de septembre 1884.

1884 Madame Haccard, Angèle Pigot à Crécy en Brie le 2 Janvier 1866, nommée à Cély le 15 septembre 1884, exerce encore actuellement et à un traitement de 700 fr. plus 400 fr. pour le brevet supérieur et 300 fr. de supplément communal.

Différents locaux affectés à l'école

La maison d'école de Cély n'est la propriété de la commune que depuis 1835, ainsi qu'il résulte d'un acte passé devant Mr Constans, notaire à Perthes le 5 septembre 1835. Avant cette époque l'école se faisait dans la maison de chacun des instituteurs; mais ceux-ci recevaient une indemnité de la commune pour la partie de leur logement affectée à la classe.

De 1836 à 1858 l'école, qui était alors mixte, avait les dimensions suivantes : 7 m de long, 5 m de large et 3 m 15 de haut et recevait en moyenne 50 élèves.

En 1868, le Conseil fit agrandir la classe en y ajoutant la salle de mairie qui avait les mêmes dimensions que l'école. Une nouvelle mairie fut alors construite.

Le 28 Juillet 1887, le Conseil vota les fonds nécessaires pour la construction d'un groupe scolaire décidée par délibération du 27 décembre 1885.

Le groupe scolaire actuel, situé au centre du village, remplit toutes les conditions hygiéniques exigées par la loi. Il se compose d'une salle de classe pour les garçons, laquelle a les dimensions suivantes : 8 m 80 de long, 7 m 50 de large et 4 m 10 de haut ; d'une salle de classe pour les filles ayant les mêmes dimensions que la précédente ; de deux préaux

couverts ayant chacun 7 m 50 de long sur 4 m de large, de deux cours de récréation ayant chacune 18 m 50 de long sur 18 m de large.

Le logement unique de l'instituteur et de l'institutrice, situé au premier étage comprend une cuisine, une salle à manger, deux chambres à coucher et un cabinet. Au rez-de-chaussée, près de la classe des garçons se trouve le cabinet de travail de l'instituteur.

Le jardin qui fait suite aux deux cours de récréation fait 34 m de long sur 12 m de large.

Le montant du devis pour la construction de ce groupe scolaire s'élevait à 37 488 fr.33.

### 3<sup>ème</sup> partie : Histoire de Cély

---

---

Le nom de Cély s'est écrit Celly du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, quoique le latin de l'époque fût Célicus. On a écrit aussi Céli ; mais la terminaison y a fini par prévaloir.

Des vestiges très curieux du séjour des tribus celtiques sur le territoire de Cély ont été retrouvés en 1856-57 et constatés par Monsieur J.J. Champollion-Figeac, bibliothécaire au château de Fontainebleau.

A gauche de la grande route de Melun à Milly, à peu de distance du poteau qui marque la séparation du département de Seine et Marne et de Seine et Oise, existait un champ de sépultures gauloises très probablement antérieures à la conquête romaine. Une grosse pierre mamelonnée sorte de pierre fichée, semblait, suivant l'usage de ces anciennes tribus, distinguer ce champ de repos. L'exploration de ces sépultures a fourni des colliers, des bracelets en bronze et d'autres objets qui sont conservés au musée de Melun. Aucun ordre n'avait été suivi pour déposer les morts ; en général les fosses étaient isolées et ne renfermaient qu'un corps ; par exception, une fosse contenait deux squelettes. La profondeur moyenne de chaque sépulture était de 1 m 25 ; la taille des corps inhumés allait de 1 m 65 à 1 m 70.

Des haches en silex poli, trouvées sur plusieurs parties du territoire attestent également la présence des tribus gauloises.

Cély était autrefois une paroisse du diocèse de Sens, doyenné de Melun, du baillage, élection et grenier à sel de Melun. Au Moyen Age la paroisse était administrée, comme la majorité des paroisses, par un syndic élu à la pluralité des suffrages, dans une assemblée générale des habitants, tenue à la principale porte de l'église, au sortir de la messe, le premier dimanche de mai. La nomination des marguilliers et des collecteurs de taille avait lieu dans une autre assemblée.

En 1560, Etienne Amanevy, procureur ad hoc des habitants de Cély, les représenta et stipula pour eux à l'assemblée, convoquée à Melun pour la

rédaction de la coutume du baillage. Cette assemblée fut tenue dans le réfectoire des Carmes, Etienne Hubert étant bailli de Melun et Dreux Souyvre étant lieutenant général, Christophe de Thou, seigneur de Cély et Saint Germain, premier président au parlement, présida cette assemblée en vertu d'une délégation du roi. Il fut assisté de Barthélémy Faye, conseiller au parlement et de Jacques Viole, conseiller au parlement, seigneur d'Andrezel.

En 1614, les habitants de Cély prirent part à la réunion des trois ordres du baillage de Melun pour l'élection d'un député du Tiers-Etat, aux Etats Généraux. Cette réunion eut lieu au monastère Saint Nicolas, le 28 juillet 1614.

Lors de la convocation des Etats Généraux de 1789, ils élirent Joseph Etienne Campoix et Louis Goué pour porter à Melun le cahier de doléances de leur paroisse et prendre part à l'élection des députés du Tiers-Etat. Ces deux citoyens figurent dans le procès-verbal de cette élection qui eut lieu le 18 mars à l'église de l'hôtel-dieu Saint Jacques.

En 1790, la commune de Cély fut attribuée au canton de Perthes, nouvellement créé ; mais depuis 1800, elle fait partie du canton de Melun sud.

L'église est placée sous le vocable de Saint Etienne : « Sanctus Stephanus de Celiaco in Bierâ » ; mais la fête du pays est le deuxième dimanche de septembre.

A l'inspection des parties principales de l'édifice, il est possible d'en reporter la construction primitive au XIII<sup>e</sup> siècle. Il a été remanié au XV<sup>e</sup> siècle et sous le règne de François 1<sup>er</sup>. En 1866-67, on l'a restauré complètement. Les voûtes d'arrêtes aux nervures cylindriques, les piliers avec chapiteaux ornés de crochets ou de feuilles grasses accusent le XII<sup>e</sup> siècle. Au siècle suivant appartient la grille en bois sculpté qui ferme l'ancienne chapelle seigneuriale.

Le plan d'ensemble, de forme rectangulaire, n'a pas été conçu d'un seul jet. Ses irrégularités témoignent de travaux effectués à plusieurs époques. Le collatéral, situé à droite, est bas et obscur dans la partie attenante à la nef ; c'est là qu'est le clocher, tour carrée et massive, terminée par un toit en bâtière. La partie du collatéral attenante au chœur est voûtée comme lui. Le portail était du XII<sup>e</sup> siècle ; mais il a été modernisé en 1866.

Sur le faîte du pignon, il y a une croix moderne qui n'appartient à aucun style et qui ne fait honneur ni au monument, ni au goût de l'architecte.

L'épigraphie de Cély est intéressante. Deux des dalles funéraires se recommandent aux archéologues. Elles sont malheureusement incomplètes :

1 °- Un enfant en prière, les mains jointes. Ecu sur un champ semé de billettes, lion rampant : ICI GIST CVI ...

2°- Tombe d'un ancien curé se trouvant scellée, depuis 1866, dans le mur à l'intérieur du clocher et représentant un prêtre tenant un ciboire et revêtu des ornements sacerdotaux. Le haut de cette pierre est enlevé à partir des épaules ...ecclesiae de Celiaco crede celesti sistere sede ; mens humilis ; prudens famulus ; Domino mansuetus omnibus urbanus ; mensus pia larga manus (ter bis centium mille jungas hinc X adhibebus). Cette dernière ligne peut se lire ainsi : ajoutez 200 et 300 à 1000 (1500) et retranchez en X ; ce qui donne 1490. Cette inscription est en belles lettres gothiques, formant bordure. On y remarque une intention de poésie lapidaire, un peu énigmatique.

3 °- Fragment de pierre richement historié, scié en 1867 pour faire une marche de carrelage ! ... C'était la partie intérieure de la tombe de Jehan du Bois et de Jehanne de Maisières, sa femme, possesseur d'un des fiefs secondaire de Cély à la fin du quinzième siècle.

4°- Dalle funéraire de Christophe Auguste de Harlay , décédé à Cély « dans la 65<sup>e</sup> année de son âge avec toute la piété possible le dimanche 4 décembre 1667 » ainsi qu'il est constaté dans les registres paroissiaux.

5°- Dalles funéraires de Marie Thérèse Faudoas, épouse de Michel Eon, décédée le 13 juin 1764 au château de Cély ; et de Michel Eon, comte de Cély, ancien officier aux gardes françaises, mort le 28 janvier 1780.

6°- Quatorze stèles funèbres à la mémoire des familles Eon de Cély et d'Astorg.

L'un d'eux, Julien Eon, marquis de Cély, capitaine « aux hulus britanniques, fut tué à l'âge de 22 ans, à l'affaire de Ronneck en 1794, « en combattant pour son Dieu et son Roy ».

Citons enfin une inscription placée autrefois à droite de la porte d'entrée et rappelant la consécration de l'église le 7 mai 1617 par Henri (Clausse) évêque d'Aure « in partibus infidelium ». En 1867, époque de restauration dont nous avons parlé, cette pierre fut scellée dans le grenier du clocher. Voici le texte « L'an 1617, le 7 mai, je Henry évêque d'Aure ai dédié cette église et donné 4010 rémissions d'indulgences à tous ceux qui l'assisteront dévotement au jour de l'anniversaire d'icelle église ».

Henri Clausse était alors coadjuteur de Châlon puis évêque après Cosmes Clausse, son parent.

La cure de Cély était à la collation de l'archevêque de Sens ; son revenu variait entre 1200 et 1400 livres sur lesquelles l'archevêque en percevait 300. Elle possédait 36 perches de vignes d'un lot et 15 ares 20 de vignes. La fabrique possédait 14 arpents 87 perches de terre et pré. Ces champs ont été vendus nationalement ainsi que le presbytère et ses dépendances, à la Révolution de 1789.

du territoire, derrière le parc, va être ouvert le 15 décembre prochain.



*Cimetière de Cély en 1896*

Dans l'ancien cimetière on trouve près de la croix centrale, la sépulture des familles Eon et d'Astorg et la tombe de Edmé François Masson, curé avant et après la Révolution.

Non loin de là est placée une pyramide en pierre avec inscription sur marbre noir à la mémoire de Monteil, l'historien qui est inhumé dans le cimetière. Son médaillon, oeuvre de David d'Angers, se trouve incrusté dans la pyramide.

### Seigneurie de Cély

La seigneurie de Cély était du ressort du bailliage de Melun, elle relevait féodalement de Dannemois (Seine et Oise).

Le territoire ne paraît avoir comporter que cinq fiefs principaux ; leurs propriétaires appartenaient à la plus infime noblesse de la contrée : quelques uns même, faisant partie du Tiers-Etat, tenaient leurs fiefs en roture.

Les principaux de ces fiefs étaient :

1°- Bois Baudoin , le plus important de tous et consistant au XV<sup>e</sup> siècle en une maison séant à Celly , les fossez , les jardins , le coulombier. C'est le château actuel.

Il a appartenu à deux des plus grandes familles nobles de France : les Harlay et les Thou.

2°- le fief des Granches, avec terres, droits féodaux, justice.

3°- Trois autres fiefs relevant des deux premiers, tenus en 1385 par Pétrement de Sergines, écuyer, damoiselle Martine de la Pilleverte et Jean le Normant.

Voici quelques seigneurs de Cély

1204 Guillaume de Cély

1385 Catherine de Courtrembloy, se qualifiant de « dame de Courances et de Celly », possédait les fiefs du Bois Baudoin et des

Granches, avec tous les droits en dépendant, notamment la justice haute, moyenne et basse à Cély.

Dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle, la seigneurie du lieu se trouve entre les mains de Mr Jean Lapite « cleric du Roy en sa chambre des comptes » qui la cède par contrat du 4 juin 1481 à Jean Tuleu, avocat en parlement, fils de Jean, qui avait les grandes dîmes de Courances. Il était aussi seigneur de la Basse-Churelle, à Fleury en Bière.

Jacqueline Tuleu, fille et seule héritière de ce dernier, épousa Christophe de Thou, premier président au parlement de Paris et lui apporta les fiefs, terres et seigneuries de Cély, du Bois Baudoin, de Saint Port ( ...) passage sur la rivière d'Ecole, (près de Saint Germain) de la Basse-Thurelle. Christophe de Thou était aussi seigneur de Saint Germain sur Ecole ; il mourut en 1582. En 1560, il fut chargé de procéder à la révision de la coutume de Melun.

1582 René de Thou, fils aîné de Christophe de Thou, rendit foi et hommage au seigneur de Dannemois le 24 septembre 1604, en sa qualité de seigneur de Cély.

En 1593, Henri IV fit des conférences catholiques au château de Fleury en Bière. Monsieur de Thou, qui y assista, affirme qu'on y parlait plus de politique que de religion.

Françoise Charlotte de Thou, fille de Christophe de Thou, épousa Christophe Auguste de Harlay, chevalier, comte de Beaumont, seigneur de Saint Germain Soisy sur Ecole, lequel, à son tour et comme seigneur de Cély, rendit foi et hommage le 5 avril 1646. Il mourut le 4 décembre 1667 et fut inhumé dans l'église de Cély le 5 décembre, âgé d'environ 54 ans, ainsi qu'il est constaté dans les registres paroissiaux.

A la mort de ce personnage, sa veuve conserva la propriété de la terre de Cély.

La famille parlementaire des de Thou était originaire de Champagne. Le deuxième fils de Christophe de Thou mourut jeune. Son troisième fils, Jacques Auguste de Thou, marié en 1587 à Marie Barbançon, né en 1553 à Paris, mort en 1617, est célèbre comme historien. Il fut d'abord destiné à l'église ; se livra ensuite à l'étude du droit et eut pour maître : Cujas et Hotman. Il accompagna en 1573, Paul de Foix, ambassadeur en Italie et conçut dès lors le projet de son histoire. Nommé à 24 ans conseiller cleric au parlement de Paris, il fit partie en 1581 d'une commission parlementaire formée à Bordeaux. Dans cette ville il connut le prince de Condé, le roi de Navarre et Michel Montaigne l'auteur des Essais.

Henri III le chargea de quelques missions en Picardie et en Normandie, le fit ensuite conseiller d'Etat, l'appela au parlement transféré à Tours, où il exerça la présidence, puis l'envoya en Allemagne et en Italie avec Schomberg pour y solliciter des secours d'hommes et d'argent (1589). De retour en France il suivit la fortune d'Henri IV dont il possédait la confiance ; fut chargé de préparer l'édit de Nantes et s'opposa avec d'autres magistrats à l'admission en France de certaines dispositions du Concile de Trente, contraires aux libertés de l'église gallicane.

Le deuxième fils de Christophe de Thou, Jacques Auguste de Thou fut abbé de Bonneval et prieur de Saint Sauveur lès Bray (1615 à 1641).

Son fils, François Auguste de Thou, ami de Cinq Mars, fut exécuté avec lui le 22 septembre 1642, sur la place des Terreaux à Lyon, par ordre de Richelieu.

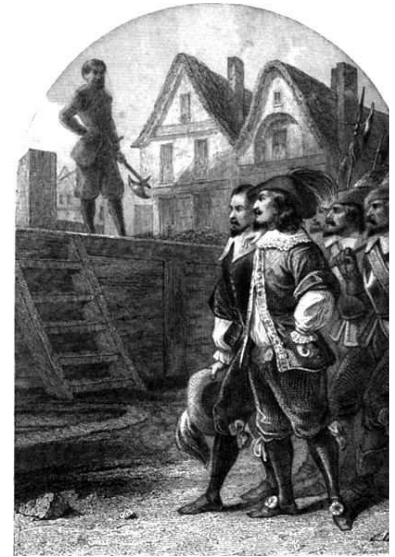
Nicolas de Thou, frère de Christophe de Thou, fut évêque de Chartres où il sacra Henri IV ; il mourut en 1598.

La seigneurie de Cély fut recueillie en 1667 par Nicolas Auguste de Harlay, fils de Christophe Auguste de Harlay, comte de Cély, conseiller d'Etat, ambassadeur et plénipotentiaire à Francfort et pour la paix de Rynvich en 1697.

Il mourut en 1704, laissant de sa femme Anne Louise Françoise Marie Boucherat, Louis Auguste Achille de Harlay, comte de Cély, mort dernier de sa race, étant intendant de Paris et conseiller d'Etat, le 27 décembre 1739.

La seigneurie de Cély, jointes à celles de Saint-Germain et Soisy-sur-Ecole, fut érigée en comté par lettre du mois de décembre 1670. Elle fut vendue par Nicolas Auguste de Harlay, à Pierre Eon seigneur de la Baronie, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, suivant contrat du 15 septembre 1701.

En 1712, elle appartenait à Geneviève Charlotte d'Argouges, sa veuve. En 1716, nous trouvons Michel Eon de la Baronie, seigneur du comté de Cély, de Soisy, Nainville, Saint Germain, les Fontaines, fils des précédents, décédé en 1780, ancien officier aux gardes françaises, marié avec Marie Chérèze Dorothee de Faudoas qui mourut en 1764. Tous deux sont inhumés dans l'église de Cély. En 1770 un service annuel fut fondé « pour le repos de l'âme » de Marie Chérèze Dorothee de Faudoas par son fils Marie Jérôme Eon de Cély, chevalier, seigneur de Cély, Saint Germain, Soisy, Frémigny, Montaquoy



Execution de Thou et de Cinq Mars

Nainville , qui donna à la fabrique par acte du 21 mars 1770 passé par devant Jacques André Beauvais , notaire royal au baillage et châtelet de Melun , résidant à Cély , 44 perches de terre proche et derrière l'église.

Le comté de Cély était possédé en 1780 par Marie Jérôme Eon de Cély qui figure dans un acte paroissial du 1<sup>er</sup> avril 1762 avec sa femme Marie Jeanne Dufos de Méry.

Marie Jérôme Eon, était colonel du régiment du Blaisons ; il émigra à la Révolution et mourut lieutenant général des armées du Roi, à la Restauration. En 1787 il fut membre de l'assemblée provinciale de l'île de France, comme représentant la noblesse de Melun.

Les de Harlay et de Eon se plurent à embellir leur résidence de Cély. Le parc qui n'était autrefois qu'un bois percé de quelques allées fut embelli, planté à l'anglaise, orné de statues de plantes rares et d'arbres exotiques. Le rû de Rebais, qui le traverse, servit à l'alimentation de ruisseaux, de cascades et de pièces d'eau qui concouraient à l'agrément du lieu. Ce parc a été dépouillé, vers 1850, de ses arbres séculaires qui en faisaient la plus grande beauté.

Le château de Cély est une construction du XV<sup>e</sup> siècle formant un parallélogramme flanqué d'une tourelle aux quatre angles ; les murs sont solidement construits en pierre de taille ou grès. La façade principale est tournée au levant ; il n'y a point d'ornementation. Jadis, il était entouré de fossés remplis d'eau-vive ; en avant se trouvait un gros pavillon, servant de porte d'entrée avec tourelles couvertes en ardoise. Dans la façade du château, côté de l'ouest, il y avait une petite chapelle formant saillie construite on ne sait à quelle époque et supprimée vers 1860.

On attribue à Jacques Cœur la construction du château ; mais c'est contre toute vraisemblance. Jacques Cœur n'a jamais été seigneur de Cély. C'est d'ailleurs faire peu d'honneur au célèbre argentier de Charles VII qui laissa partout, dans les édifices qu'il érigea, des traces de son goût et de sa magnificence, que de lui attribué la construction de Cély.

Monsieur Pierre Clément , dans son ouvrage intitulé : Jacques Cœur et Charles VII ou la France au XV<sup>e</sup> siècle, travail le plus complet qu'on n'ait jamais publié sur l'argentier royal, donne un liste des biens et seigneuries qui lui appartenaient. Cély ne s'y trouve pas mentionné.

On ne peut attribuer cette tradition qu'à la parenté qui a existé par sa fille Germaine Cœur avec la famille de Harlay.

Voici les noms des propriétaires du château depuis la Révolution :  
Le comte de Cély, ancien seigneur.

1823 La famille d'Astorg, alliée aux comtes de Cély



Vers 1840 La marquise de Boisgelin

1850 Mr Leparmentier de Fresville, ancien costumier de théâtre

1858 Mr Daux, intéressé par les omnibus ou voitures de Paris

1868 Mr Daux Victor, son fils, actuellement propriétaire.

Fait à Cély, le 14 décembre 1888.

L'Instituteur :

Haccard

